

Epinal, le **26 JUIN 2024**

M. Victorien THIEBAUT

Chargé de projets « Plan de prévention des
risques naturels »

06 45 59 77 20

victorien.thiebaut@vosges.gouv.fr

ddt-ser-bpr@vosges.gouv.fr

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier que l'arrêté n° 2024-142, portant approbation du Plan de prévention des risques naturels « inondation » (PPRni) du Mouzon, sur les communes de Tollaincourt, Rozières-sur-Mouzon, Blevaincourt, Robécourt, Vrécourt, Sartes, Pompierre, Circourt-sur-Mouzon et Rebeuville a été signé le 21 juin 2024.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de l'arrêté mentionné ci-dessus, pour affichage au siège de votre communauté de communes, pendant **un mois au minimum**, accompagné du certificat d'affichage que vous voudrez bien me retourner daté et signé, au terme de la période d'affichage.

Je vous joins également :

- la note de présentation et ses annexes (cartographies des aléas et des enjeux),
- le règlement,
- les cartographies du zonage réglementaire de chaque commune
- les couches cartographiques au format Shapefile à intégrer à un système d'informations géographiques (SIG).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma meilleure considération.

Le chef de service



Alain LERCHER

Monsieur Simon LECLERC
Président

Communauté de communes de l'Ouest Vosgien
2 Bis avenue François de Neuchâteau
88300 NEUFCHATEAU